



L'UNSA REJETTE LE PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE !

- Un projet de loi qui ignore la demande de "plus de services publics" faite par les citoyens
- Un projet qui, au contraire, **affaiblit et éloigne les Services publics**
- Un projet fabriqué sans tenir compte des agents ni de leurs organisations

Pour l'UNSA, seuls les résultats comptent !

- Ce n'est ni le nombre de réunions ni la durée des discussions qui font la négociation !
- **Négocier c'est engager un débat constructif avec la volonté d'entendre les acteurs !**
- **Négocier, c'est accepter d'intégrer des propositions, modifier des éléments du projet !**

Ce projet de loi n'a pas été négocié et il est le fait du prince !

LES TRISTES AMBITIONS GOUVERNEMENTALES VIA CE PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE

- Une volonté idéologique de réduire le service public au profit du secteur marchand
- Un objectif gestionnaire de suppression de postes
- Un affaiblissement des droits des agents publics
- Une précarisation des agents publics sans donner de perspectives de titularisation

Quand une loi n'a pour ambition que d'affaiblir, restreindre, diminuer le service public... C'est une loi inacceptable pour l'UNSA !!!



NON

Projet de loi fonction publique : Pour l'UNSA c'est NON !

- Affaiblir le statut de la fonction publique** **INACCEPTABLE**
- Rogner sur le droit des agents** **INSUPPORTABLE**
- Diminuer la protection des agents** **INTOLÉRABLE**

Le Gouvernement veut privatiser la fonction publique !

En externalisant des services avec une mutation d'office des agents concernés, en instaurant la rupture conventionnelle sans les garanties et les protections des salariés du secteur privé, la volonté gouvernementale est d'affaiblir les services publics pour les offrir au secteur marchand, au détriment de tous.

Le gouvernement facilite l'iniquité et l'isolement dans la gestion des carrières.

Aujourd'hui les Commissions administratives paritaires étudient toutes les évènements individuels des agents de façon collective, garantissant un traitement équitable des dossiers. Elles ne donnent qu'un avis. Demain ces commissions deviendront des instances disciplinaires et de recours sur certains sujets seulement. L'aspect métier sera gommé des CAP car elles seront organisées en catégorie A, B ou C ! Aujourd'hui les CAP suivent les dossiers individuels des agents (mutation, promotion, avancement). Demain, l'agent sera seul face à sa hiérarchie pour traiter de toutes ses demandes.

Le gouvernement dilue la sécurité et les conditions de travail

Aujourd'hui les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sont indépendants des autres instances. Les représentants des personnels spécialisés et peuvent intervenir en cas de problème sur le lieu de travail pour protéger les agents mais aussi en cas de restructuration. Demain, cette mission sera noyée dans une instance unique au détriment de la sécurité et des conditions de travail des agents.



RASSEMBLEMENT FONCTION PUBLIQUE DU 27 MARS 2019

UNSA POLICE PARIS IDF MOBILISÉ



www.unsapolice-grandparis.fr